Image not found or type unknown

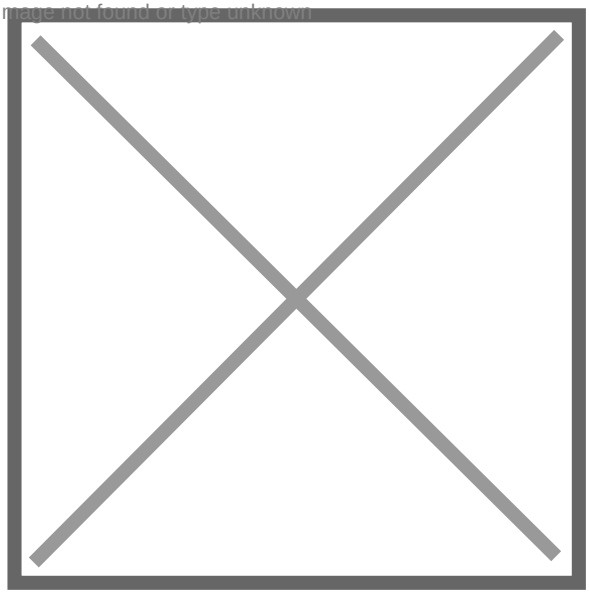

Travaux effectués par le propriétaire avant état des lieux de sor

Par **daniel847**, le **19/07/2014** à **04:27**

Bonjour, alors voilà j'ai rendu les clés de mon appartement le 22/04 en même temps que l'etat des lieux évidement. Le logement était vide depuis février pour cause de double appartement durant le préavis. N'ayant pas voulu faire l'etat des lieux avant la fin de mon préavis, j'ai donné le double de mes clés a l'agence afin qu'ils puissent faire les visites quand ils le voulaient. Il y avait eu un "soucis" avec le syndic qui relançait mon propriétaire avec une histoire de haie non taillée et de menace avec un devis exorbitant, j'ai donc taillé les haies. Quelques mois après, le syndic nous a relancé toujours avec cette histoire de haie, je n'étais plus dans l'appartement a cette époque mais je n'avais pas rendu les clés (juste un double), et il s'est avéré qu'en fait la haie n'était pas la mienne mais celle du voisin.... Bref, c'est après cela que mon propriétaire a décidé de faire intervenir dans mon jardin, sans me prévenir, une entreprise d'espaces vert. Lorsque je l'ai eu au téléphone par la suite pour avoir des nouvelles du syndic et de la haie il m'a donc expliqué que ce n'était pas la notre et qu'il avait fait venir je cite : "a ses frais" cette entreprise pour nettoyer le jardin (que j'entretenais moi même), et ainsi "être tranquille".
Il y a eu ensuite l'État des lieux de sortie, qui s'est très mal passé, avec des erreurs en ma défaveur... Mais comme j'etais seule et pas vraiment informée, j'ai signé, en râlant mais j'ai signé.
J'attendais donc les 2 mois pour récupérer ma caution (qui est arrivée avec du retard d'ailleurs) et là surprise, sur les 495€ déposés seul 24€ m'ont été restitués... Assez furieuse j'appelle le propriétaire afin qu'il me transmette les factures ou devis. Je viens de recevoir la facture et je remarque 180€ retenus pour l'entretient du jardin et en date du 29/03, soit un mois avant l'EDL de sortie (sans oublier que l'on ne m'a pas prévenu et aussi qu'il m'avait dit que c'était lui qui payait).
Donc voilà ma question, puis je refuser de payer cette intervention sachant quelle a eu lieu avant l'EDL de sortie? Sans mon accord et alors que j'étais encore en possession des clés, le

fait d'avoir fourni un double a l'agence leur donne t il ce droit ?
Merci beaucoup d'avoir pris la peine de me lire, et merci de vos réponses

voyage sur mesure au vietnam
voyage au vietnam
agence de voyage au vietnam

Par **moisse**, le **21/07/2014** à **15:38**

Bonjour,
Je ne comprends pas votre position ,de refuser de restituer les clefs et d'établir l'état des lieux sous prétexte de préavis non fini.
En agissant différemment vous pouviez, en cas de relocation immédiate, ne plus être redevable des sommes restant dues jusqu'à l'échéance de ce préavis.
En confiant vos clefs à l'agence vous avez donc, sous votre responsabilité vis à vis du bailleur, permis à des tiers de pénétrer chez vous.
Sans votre accord ce bailleur ne pouvait pénétrer chez vous et y faire des travaux, jardinage compris.
C'est la comparaison entre état des lieux d'entrée et état des lieux de sortie qui fixe les dommages éventuels à charge du locataire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés